

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2012

**MOBILISATION DU FONCIER PUBLIC EN FAVEUR DU LOGEMENT ET OBLIGATIONS
DE PRODUCTION DE LOGEMENT SOCIAL - (N° 200)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 266

présenté par

M. Aubert, M. Abad, M. Balkany, M. Cinieri, Mme Dalloz, M. Decool, M. Foulon,
Mme Genevard, M. Goujon, M. Philippe Gosselin, Mme Grosskost, M. Labaune, M. Larrivé,
Mme Le Callennec, M. Leboeuf, M. Le Fur, M. Luca, M. Marc, M. Nicolin, Mme Poletti,
Mme Pons, Mme Rohfritsch, M. Saddier, M. Scellier, M. Siré, M. Sturni, M. Suguenot, M. Tardy,
M. Verchère, M. Zumkeller, M. Reynès et M. Bouchet

ARTICLE 8

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'application du relèvement des prélèvements tel que prévu au I, un an après l'entrée en vigueur de la présente loi. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette disposition permettra de faire une évaluation de l'impact du dispositif.